



RÈGLEMENT DE L'ATELIER MODELAGE TERRE

Article 1 — Fonctionnement de l'atelier

L'atelier est ouvert **le vendredi soir, à partir de 18h45**, hors vacances scolaires.

Le matériel de poterie est mis à la disposition des participants. La terre ainsi que les différents émaux et engobes sont fournis, dans la limite d'un budget annuel.

Le Foyer des Jeunes assure une cuisson au four par semaine dans le four mis à disposition par le Foyer des Jeunes.

Article 2 — Charte des adhérents

En intégrant l'atelier, les adhérents s'engagent à :

- 1) Prendre soin du matériel mis à leur disposition (mise en place, nettoyage et rangement).
- 2) Signer leurs œuvres, afin de faciliter la restitution après cuisson.
- 3) Participer, dans la mesure de leur disponibilité, aux achats de matériel et/ou au chargement des pièces au four avec Katerina.
- 4) Accepter que chaque cuisson soit limitée à 1 ou 2 pièces par participant (en tenant compte de leur taille) par participants.

Les cuissons de biscuit et d'émaillage seront réalisées en alternance.